

PARTAGEONS DEMAIN

Travailler en équipe, construire des projets : il n'est pas trop tard pour commencer

DES BARRIÈRES POUR STOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES

« Favoriser l'utilisation du vélo et notamment du vélo électrique pour les agents communaux et les particuliers », « Élaborer avec les Villebonnais et mettre en œuvre un Plan Vélos » : deux promesses de M. Fontenaille aux dernières élections. Deux vaines promesses ?

Les Villebonnais peuvent douter de la sincérité du maire concernant le développement du vélo et encore moins la concertation annoncée.

En effet, février a été marqué par deux initiatives de M. Fontenaille :

- Des barrières ferment dorénavant la promenade de l'Yvette à la traversée de la RD59. Sans prévenir personne, ni nous (mais ça c'est habituel) ni les membres de sa majorité avons-nous cru comprendre, ni l'association MDB par laquelle il a choisi de se faire épauler sur le plan vélo, le maire a contraint les piétons et les cyclistes à un détour de près de 300 m le long de la route pour poursuivre les promenades, footings ou vélotaf. Pour une question de sécurité... qui n'est pas résolue puisque la plupart des gens ne prennent pas le passage protégé en coupant au plus près des barrières pour traverser. Encore une fois, pour préserver les piétons et cyclistes du danger lié aux automobilistes ne respectant pas le code de la route, c'est aux circulations douces de supporter la contrainte. La priorité absolue à la voiture a encore de l'avenir avec M. Fontenaille.
- Dans la même série, les accès au chemin des écoles, piste cyclable suite à la Covid, ont été équipés de barrières pivotantes qui rendent le passage des vélos, poussettes et fauteuils roulants extrêmement difficile pour ne pas dire impossible. Comment cette idée a-t-elle pu germer chez quelqu'un qui dit se préoccuper des circulations douces ?

Certains membres de la majorité municipale semblent surpris de ces décisions qui coûtent à la Ville 26 400 € ! Nous, nous sommes inquiets car cela dénote du caractère artificiel et électoraliste des promesses de M. Fontenaille et de sa propension à décider seul.

ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 6 ANS DE PERDU

En 2015, l'accueil d'un centre pour personnes en situation de handicap était une excellente idée pour une ville qui dispose de ressources venant de Courtabœuf et qui par ailleurs n'accueillait aucun établissement social. Six ans plus tard et par une série de choix malencontreux proposés par le maire sans consulter ou écouter, l'idée a tourné au fiasco. Le permis de construire déposé sur le terrain derrière la MJC vient d'être abandonné. La zone s'est révélée inconstructible en présence d'eau ce qui n'a surpris personne sauf... le maire.

Les conséquences de ces délais sont catastrophiques pour les familles en recherche d'un établissement pour leurs enfants autistes. Des financements sont différés, la subvention départementale de 1,8 M€ suspendue.

Le premier terrain proposé par le maire pour ce projet, excentré, nécessitait 1 M€ d'aménagement pour la venue des handicapés vers la ville par le pont au-dessus de l'autoroute. Le second nécessitait d'abattre 55 arbres et de creuser dans un terrain très humide et donc de pomper ce que la loi sur l'eau restreint pour protéger l'environnement. Indéniablement les plus de 800 personnes qui ont signé la pétition contre ce dernier emplacement, nos actions pour alerter différentes instances sur l'irrégularité manifeste de ce projet ont aidé à préserver cette zone urbaine verte et humide.

Une réflexion en amont sur ce projet avec une analyse des risques aurait permis d'éviter ce fiasco, en identifiant notamment les points faibles des deux projets qui ont été lancés successivement. Relançons ce projet sur de bonnes bases en le préparant tous ensemble !

TRAVAUX RUE DES MARAÎCHERS : CAFOUILLAGE SUR LE PROJET

Depuis octobre 2020, une pancarte à l'entrée de la ville annonce 18 mois de travaux rue des Maraîchers. Six mois après, le projet pour avoir un trottoir tout le long de la rue et une circulation apaisée n'est toujours pas finalisé. Le comité de pilotage se réunit épisodiquement. Des options envisagées incluent le rachat de portions de parcelles pour faciliter la giration des véhicules. Rien n'étant décidé, ces procédures de rachat dont la conclusion est souvent longue n'ont pas pu commencer. La structuration d'un projet avec des étapes de définition, de concertation/validation avec la population et enfin de réalisation étaient indispensables.

CONVENTION AVEC L'EPFIF

Cette convention signée avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) vise à faciliter l'avancement de projets sur le foncier de la commune et en particulier sur le terrain de l'ex-DGA. La révision de notre PLU qui laisse la porte ouverte à des constructions inadaptées à l'environnement de notre ville était un préalable indispensable. Retrouvez tous les détails sur notre site web.

Le 28 mars 2021.